



RÈGLEMENT INTÉRIEUR TEAM CHOUK MUAY

ARTICLE1

Les adhérents s'engagent à refuser toutes formes de violence et tricherie. À être attentif dans l'effort et à être sérieux lors des séances d'entraînement. À respecter les instructeurs, le lieu d'entraînement, le matériel et ses partenaires. Les membres s'engagent à ne pas porter atteinte à l'image du Club et à avoir un comportement sportif exemplaire en toute circonstance.

ARTICLE2

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires des séances. L'accès au cours des retardataires s'effectue uniquement avec l'autorisation de l'entraîneur.

ARTICLE3

Tous les adhérents devront être à jour dans le règlement de la cotisation. Le certificat médical « autorisant l'aptitude de la pratique du MuayThai » daté de moins de 3 mois est obligatoire dès la 2^{ème} séance.

ARTICLE4

Tous les adhérents devront remplir et signer :

- Le bulletin d'adhésion
- La « Décharge de responsabilités »
- Les adhérents mineurs devront impérativement faire remplir « l'autorisation parentale » par les parents ou le tuteur légal.
- Le présent règlement intérieur
- Il faudra aussi remettre une photo d'identité.

ARTICLE5

À la suite d'une adhésion, la tenue d'entraînement est obligatoire pour chaque membre:

- Un short de Boxe (Muay Thai, Kickboxing – K1 ou MMA)
- Un protégé dents
- Une coquille
- Une paire de protège-tibias avec dessus de pieds
- Une paire de mitaines ou bandes type somos
- Un t-shirt sans aucun signe religieux ou insulte profanée à l'égard de quiconque
- Une corde à sauter
- Une paire de baskets destinées uniquement à un usage intérieur en salle
- Une paire de tong ou de claquettes

ARTICLE6

Pour éviter les accidents et autres blessures, chaque membre devra se couper les ongles des pieds et des mains. Les bijoux et les montres sont interdits lors des cours. **Les adhérents feront en sorte de ne pas laisser dans les vestiaires des objets de valeur** (téléphones portables, argent, etc..). **En cas de vol, la responsabilité des professeurs ne pourrait être engagée.** La nourriture (boisson, chewing-gum, etc..) est interdite aux heures d'entraînement.

ARTICLE7

Le salut aux professeurs est obligatoire en début et à la fin de chaque cours.

ARTICLE8

Le règlement intérieur est rédigé au fur et à mesure des besoins. Les adhérents manquant au respect du présent règlement pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas, un conseil de discipline composé des membres du bureau et des professeurs statuera sur les éventuelles sanctions à prendre.

NOTECOVID19

Les règles sanitaires applicables dans notre salle vous seront expliquées de vive voix lors des entraînements au fur et à mesure de l'actualité. Aussi, dans le cas d'une fermeture de la salle imposée par la mairie, nous ne pourrions malheureusement pas rembourser les frais d'adhésion.

Nom de l'Adhérent :

Prénom de l'adhérent:

Signature de l'adhérent:

L'ADHÉSION AU CLUB IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT ET SON RESPECT

Le président